



Le sexisme en question : approches historiques et développement du concept

Par Johanna Henrion

Le sexisme est une notion (souvent tiroir) dans laquelle chacun y loge sa propre définition, suivie de sa propre représentation, toujours fonction de ses expériences, et de la nécessité de comprendre, souvent seul, comment justifier la barrière inégalitaire qui sépare deux êtres de sexe différents. Parmi ces expériences délétères, en termes de sexisme, nous retrouvons les remarques, les stéréotypes, les préjugés, qui enferment l'auteur dans une position de domination verbale ou physique, et la victime, soit dans une position de honte (immobilisme), soit dans la révolte et l'impossibilité de comprendre les mécanismes du sexisme, et ainsi procéder à sa réparation. Dans les deux cas, impossible de sortir de l'impasse sexiste, si ce n'est qu'au travers de la loi. Et pourtant, le sexisme dit ordinaire, invisible, qui se pratique au quotidien au travers des sifflements, des remarques, des rires, des moqueries, des injures et quelquefois, des bousculades, nous fait dire qu'il est toujours d'actualité de penser le concept afin de le traquer, le débusquer, regarder où il se loge, pour l'anticiper et l'égaliser, ou l'anéantir. Car rendre égalitaire, avant de penser la réparation, consiste rendre visible ce qui est invisible, et penser pour préparer la défense. Mais préalablement à la réflexion, et aux nombreuses pistes de réflexion que nous proposerons dans nos articles, définissons ce que nous entendons pas sexisme au 21^{ème} Siècle, au travers du développement historique du concept.

1. Le sexisme et sa complexe définition.

1.1. Origine du mot

Apparu dans les années 1960 aux États-Unis, le mot « sexisme » est formé par analogie au mot « racisme », qui lui-même est apparu dans les années 30, dans le contexte de la montée du nazisme et du fascisme en Europe, suivi du génocide juif. L'utilisation du terme « sexisme » vise à mettre en évidence le déséquilibre hiérarchique qui existe entre les hommes et les femmes, et qui permet, comme le racisme, de maintenir le pouvoir dans les mains de ceux qui le détiennent en amont. Le sexisme se fonde déjà, comme pour le racisme, sur les différences physiques, pour justifier d'une hiérarchie entre les statuts des différents groupes sociaux, et leur assigner ainsi des rôles différents.

1.2. En France

Le mot apparaît en France dans les années 70 (en 73, une revue proposait des réflexions sur le sexisme, revue intitulée « *les chroniques du sexisme ordinaire* »). Pendant ce temps, Simone de Beauvoir déposait un projet de loi antisexiste, qui consistait à faire reconnaître les injures sexistes au même titre que les injures raciales¹. Son objectif fut de faire ajouter la mention du sexe à la loi antiraciste, relative à l'interdiction de la discrimination, de la haine et de la violence, fondée sur l'origine.

Ce projet de loi ne verra pas le jour, mais sera repris dans ses différentes composantes par les lois sur l'égalité professionnelle (1983, 2001, 2006 et 2014), sur la répression des propos sexistes et homophobes (2004) et sur l'égalité réelle (2014).

Le mot « sexisme » ne fera alors son entrée dans le dictionnaire Petit Robert qu'en 1978 et durant les années 1980 et 1990, il déclinera au profit de la notion de discrimination fondée sur le sexe, de rapports sociaux fondés sur le sexe, ou de violences de genre et de sexe.

1.3. La difficulté à définir le sexisme.

Définir le sexisme s'avère complexe puisqu'il est difficile de détacher la vision du sexisme de la construction sociale des rôles de sexe (le féminin vs le masculin). Le sexisme est conceptualisé au travers de trois facteurs indépendants et liés : **préjugés** (attitudes négatives, hostilité), **stéréotypes** (croyances générales ou cognitions qui renforcent les préjugés) et **discriminations** (comportements qui conduisent à l'exclusion).

La seconde difficulté de définition du sexisme tient à la diversité des utilisations de ce mot, sans l'appréhender, véritablement, dans toutes ses dimensions (psychologiques, psychanalytiques, sociologiques). Selon une approche idéologique, le sexisme serait une « *idéologie qui érige la différence sexuelle en différence fondamentale déterminant un jugement sur l'intelligence, les compétences et les comportements* »². Le sexisme est ainsi entendu comme la suprématie d'un sexe par rapport à l'autre. Dans les actes et les pratiques, la violence sexiste est définie par des actes de violences à caractère discriminatoire et également sexuel. Ces différentes définitions permettent une appréhension du concept au travers des disciplines d'étude, et précisément celle du droit, mais ne rendent pas compte du

¹ Loi n°72-546 du 1^{er} Juillet 1972 sur la lutte contre le racisme

² [www.préjugés-stéréotypes.net:main.htm](http://www.préjugés-stéréotypes.net/main.htm)

sexisme dit « ordinaire », que nous retrouvons dans les milieux d'analyse des risques psychosociaux, et qui se définit, dans le milieu du travail, comme prenant « *différentes formes (signes, commentaires, gestes, attitudes, comportements ou actes), plus ou moins négatives et hostiles, à des niveaux de fréquence, d'intensité ou de durée variable, mais qui ont toutes pour objectif de désavantager les femmes, de les ignorer, voire de les exclure* »³. En 2014, la définition utilisée est celle du chercheur en psychologie sociale, Benoît Dardenne, qui explique que « *le sexisme ordinaire, c'est l'ensemble des attitudes, propos et comportements, liés aux rôles stéréotypés attribués par la société aux femmes et aux hommes, qui ont pour objet ou pour effet de les délégitimer, de les inférioriser, et de les déstabiliser de façon insidieuse (...). Tel sera notre champ d'analyse : les blessures infinitésimales, l'infiniment petit de la domination, pour reprendre les mots de Bourdieu, les micro-attaques qui excluent sans choc délibérément frontal et laissent donc l'agressée dépourvue de moyens de rétorsion ou de contre-attaque connue.* » (Grésy, 2009).

Conclusion

Les différentes définitions et évolution du mot « sexisme » depuis le début des années 70 rendent incomplètes les études conduites sur le phénomène social, hormis dans le cadre des analyses sur le travail. Si, dans certains cas, le sexisme est assimilé à la discrimination, dans d'autres, il est un phénomène qui engendre et conduit à terme vers des attitudes de rejet discriminatoires. Le sexisme se pense donc comme un phénomène beaucoup plus complexe que la simple discrimination fondée sur le sexe. Tout comme toute violence sexuée ne se fonde pas sur le pouvoir, la domination, ni le sexisme. Préalablement à toute inculpation de sexisme dans des conflits ou des interactions opposant hommes et femmes, il importe de faire preuve de rigueur et d'analyse, afin de débusquer ce qui relève du sexisme prohibé par la loi, de ce qui relève du défaut de cognition, entendu comme sexisme ordinaire, afin de penser les modalités de correction et d'annihilation des préjugés, des stéréotypes et des violences sexistes, que seuls l'éducation et les valeurs communes d'une société peuvent corriger, au travers des cognitions partagées de l'égalité filles-garçons.

³ Christine Lagabriele, *Le Sexisme*, dans Le dictionnaire des risques psychosociaux, sous la direction de Philippe Zawieja et Franck Guarnieri, Edition Seuil, 2014